



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CINQUANTE-TROISIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

A53/33
16 mai 2000

Commission de Vérification des Pouvoirs

Premier rapport

1. La Commission de Vérification des Pouvoirs s'est réunie le 16 mai 2000. Etaient présents les délégués des Etats Membres suivants :

Barbade, Burundi, Chili, Gabon, Indonésie, Irlande, Pologne, République arabe syrienne, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Saint-Marin et Tunisie.

2. La Commission a élu son bureau comme suit :

Senator P. C. Goddard (Barbade) – Président
Mme L. H. Rustam (Indonésie) – Vice-Président
Dr G. L. Upunda (République-Unie de Tanzanie) – Rapporteur

3. La Commission a examiné les pouvoirs remis au Directeur général conformément aux dispositions de l'article 22 du Règlement intérieur de l'Assemblée mondiale de la Santé.

4. La Commission propose à l'Assemblée de la Santé de reconnaître la validité des pouvoirs des délégués des Etats Membres dont la liste figure en annexe, ces pouvoirs ayant été trouvés conformes aux dispositions du Règlement intérieur.

5. La Commission a examiné les notifications de l'Afghanistan, d'Antigua-et-Barbuda, de l'Arménie, de la Belgique, du Bénin, de la Bosnie-Herzégovine, de la Côte d'Ivoire, de la Croatie, de Djibouti, de l'Egypte, de la Gambie, de la Guinée équatoriale, du Liban, de la Lituanie, du Malawi, du Mali, de la Micronésie (Etats fédérés de), de Nauru, de Nioué, du Pakistan, du Panama, du Portugal, de la République de Moldova, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de Saint-Vincent-et-Grenadines et de la Thaïlande qui, bien que donnant la composition de la délégation de ces Etats Membres, ne peuvent être considérés comme constituant des pouvoirs officiels au sens des dispositions du Règlement intérieur. Elle recommande à l'Assemblée de la Santé de reconnaître provisoirement aux délégations de ces Etats Membres le plein droit de participer à ses travaux en attendant l'arrivée des pouvoirs officiels.

ANNEXE

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, Danemark, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Erythrée, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Cook, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Membre associé :

Porto Rico.

= = =